ACTUALISATION REGLEMENTAIRE DES CONNAISSANCES ATTESTATION DE CAPACITE TRANSPORT DE PERSONNES (9 places)

ACVY13

INFORMATIONS GENERALES

LIEU DE FORMATION
FORMALIB
CHALET VILLAGE QUARTIER LAUGIER 97215 RIVIERE SALEE

DURÉE
35 HEURES.

EFFECTIF
15 STAGIAIRES.

TARIF
800,00 €

HORAIRE DE LA FORMATION : 7h00 - 12h00 / 13h00 - 15h00

DÉCLARATION ACTIVITE / AGREMENTS / RECLAMATION

DECLARATION D'ACTIVITE / AGREMENTS

Déclaration d'activité enregistrée auprès de la Préfecture de la Martinique.

NDA : 02973213197 **/ UAI :** 9720966T

DEAL Martinique : FCO, FIMO, passerelles et attestations de capacité professionnelle groupe léger.
AFTRAL AURA SUD : formations relatives au transport de marchandises dangereuses (ADR).
DEETS Martinique : Titre professionnel Conducteur de transport en commun sur route.

RECLAMATIONS

Pour toute réclamation, suggestion ou demande d'information, contactez-nous :

Tél.: 0596972364

E-mail: contact@formalibyaftral.com

INFORMATION CERTIFICATION - SI FORMATION CERTIFIANTE

CERTIFICATION PRÉPARÉE

ACTUALISATION REGLEMENTAIRE DES CONNAISSANCES ATTESTATION DE CAPACITE TRANSPORT DE PERSONNES (9 places)

SUITES, ÉQUIVALENCES, PASSERELLES & DÉBOUCHÉS

Débouchés : inscription au registre des transporteurs et création d'une entreprise de transport routier de voyageurs

Equivalences: Pas d'équivalences / pas de passerelles

PRÉREQUIS & CONDITIONS D'ACCÈS

PUBLIC CONCERNES ET PRÉREQUIS

Personnes titulaires d'une attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes délivrée depuis plus de cinq ans et ne pouvant justifier auprès de la DREAL qu'elles ont géré de façon permanente et effective une activité de transport dans les cinq dernières années.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun en dehors des prérequis

2 mois

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Actualiser ses connaissances dans les thématiques prévues par la décision ministérielle du 03 février 2012 relative à la liste des matières pour la formation d'actualisation des connaissances du gestionnaire de transport (annexe III):
- Eléments de droit civil,

- Eléments de droit social,
- Accès au marché,
- Normes et exploitation technique,
- Sécurité.

MÉTHODES, MOYENS, MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION BLOC DE COMPETENCES

SANCTIONS VISEES / BLOCS DE COMPETENCES

Actions de formation

Attestation de suivi de formation à transmettre à la DEAL Martinique pour inscription au registre des transporteurs
Sans niveau spécifique
Codes RCNP/RS : Non inscrit
Code Certif Info : 85635
Possibilité de valider un/des blocs de compétences : non

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

FORMALIB met à disposition des stagiaires des moyens techniques adaptés au déroulement de la formation :

4 salles de formation équipées de moyens multimédias ;
1 salle équipée d'un simulateur de conduite ;
3 véhicules du groupe lourd destinés aux mises en situation pratiques : 2 autocars de 12 mètres et 1 véhicule porteur.

Matériel à prévoir par le stagiaire :
Cahier ou feuilles et stylos pour la prise de notes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

A l'issue de la formation, un test d'auto évaluation sous forme de QCM est proposé aux stagiaires avec corrigé en commun avec le formateur
Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques validées par la DEAL Martinique.

NOS ENGAGEMENTS

- Assurer un accompagnement personnalisé tout au long du parcours de formation.
- Mettre à disposition des moyens pédagogiques et matériels adaptés aux objectifs de la formation.
- Proposer des formations animées par des formateurs qualifiés et expérimentés.
- Favoriser une pédagogie active, participative et basée sur des mises en situation professionnelles.
- Remettre aux apprenants les supports pédagogiques et la documentation nécessaires au bon déroulement de la formation.
- Évaluer régulièrement les acquis et recueillir la satisfaction des stagiaires dans une démarche d'amélioration continue.

ACCESSIBILITÉ - HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont invitées à prendre contact avec notre référente Handicap et Santé avant leur entrée en formation afin d'étudier leurs besoins spécifiques et les possibilités d'adaptation du parcours de formation.

Référente Handicap et Santé FORMALIB :
Mme Erika IZEM : erika.izem@formalibyaftral.com

CONTACTS - REFERENTS

Référente Sociale et Mobilité FORMALIB
Mme RAFFIN Kéhila secretariat@formalibyaftral.com

Référente Apprentissage FORMALIB :
Mme IZEM Erika erika.izem@formalibyaftral.com

Pour connaître les possibilités de restauration et d'hébergement à proximité du lieu de formation, veuillez contacter :
Tél. : 0596 97 23 64 **E-mail** : contact@formalibyaftral.com

CONTENU ET DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
/	Identifier les objectifs et étapes de la formation	0 h 30

Vérification du respect des prérequis

Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels
Présentation de la formation
Modalités pratiques
Tour de table

MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Eléments de droit civil	3 h 00

Le stagiaire actualisera ses connaissances sur les points suivants :
Les principaux contrats en usage dans les activités de transport par route ainsi que les obligations qui en découlent
L'analyse d'une réclamation de son commettant concernant les indemnités pour dommages occasionnés aux voyageurs ou à leurs bagages lors d'un accident survenu en cours de transport ou concernant des dommages dus au retard et les effets de cette réclamation sur sa responsabilité contractuelle

MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Eléments de droit social	10 h 30

Le stagiaire actualisera ses connaissances sur les points suivants :
Le rôle et le fonctionnement des différentes institutions sociales intervenant dans le secteur du transport par toute (syndicats, CE, DP, inspection du travail…)
Les règles applicables aux contrats de travail relatifs aux différentes catégories de travailleurs des entreprises de transport par route (formes des contrats, obligations des parties, conditions et durée du travail, congés payés, rémunération, etc.)
Les règles applicables en matière de temps de conduite, de temps de repos et de temps de travail et notamment les dispositions du règlement européen n°3821-85, du règlement n°561-2006, de la directive 2002/15/CE du Parlement européen et du Conseil et de la directive 2006/22/CE ainsi que les mesures d'application de ces dispositions
Les règles applicables en matière de qualification initiale et de formation continue des conducteurs et celles découlant de la directive 2003/59/CE du Parlement européen et di Conseil

MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	Accès au marché	13 h 30

Le stagiaire actualisera ses connaissances sur les points suivants :
Les réglementations professionnelles régissant les transports par route pour le compte de tiers et notamment les règles relatives à l'organisation officielle de la profession, à son accès, aux autorisations pour les transports par route intracommunautaires et extracommunautaires, aux contrôles et aux sanctions
Les règlementations relatives à la création d'une entreprise de transport par route
Les différents documents requis pour l'exécution des services de transport par route et la mise en place de procédés de vérification pour assurer la présence, tant dans l'entreprise qu'à bord des véhicules, des documents conformes de rapportant à chaque transport effectué, notamment les documents relatifs au véhicule, au conducteur, aux passagers ou aux bagages
Les règles relatives à l'organisation du marché des transports de voyageurs par route
Les règles relatives à la création de services de transport de voyageurs par route et à l'établissement des plans de transport

MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
4	Normes et exploitation techniques	2 h 00

Le stagiaire actualisera ses connaissances sur les points suivants :
Les formalités relatives à la réception par type, à l'immatriculation et au contrôle technique des véhicules
Les mesures qu'il convient de prendre pour réduire le bruit et lutter contre la pollution de l'air par les émissions des véhicules à moteur

MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5	Sécurité routière	3 h 30

Le stagiaire actualisera ses connaissances sur les points suivants :
Les qualifications requises pour les conducteurs (permis de conduire, certificats médicaux, attestations de capacité, etc.)

Les mesures à prendre pour veiller au respect par les conducteurs des règles, des interdictions et des restrictions en matière de circulation en vigueur dans les différents états membres (limitations de vitesse, priorités, arrêt et stationnement, emploi des feux, signalisation routière, etc.)
L'élaboration de consignes destinées aux conducteurs pour vérifier le respect des normes de sécurité relatives à l'état des véhicules, de leurs équipements et concernant les mesures préventives qu'il convient de prendre

MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia

Evaluation par QCM sur l'ensemble du programme et corrigé en commun avec le formateur :
Durée : 1 h 30

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
6	Bilan et synthèse du stage	0 h 30

Bilan de la formation
Synthèse du stage
Evaluation de satisfaction de la formation

MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia

INDICATEURS DE RÉSULTATS ET DE PERFORMANCE